

Noms et adresses	Montant de la subvention \$
Blackfalds Senior Citizens Cheemo Club a.s. de M. E. Bergman, président C.P. 244 Blackfalds (Alberta)	5,750
Visiting Resource Volunteers a.s. de M. O. S. Geiger, président 2612, Toronto Crescent Calgary (Alberta)	1,200

4. Centennial Club No. 25: Le projet *The Village Inn* (l'auberge du village) a deux buts: mettre sur pied un centre de rencontre pour les personnes âgées d'un village de 250 habitants et de la région environnante; ouvrir une boutique d'artisanat où les personnes âgées puissent confectionner des articles et les mettre en vente.

Camrose Golden Club: La subvention est destinée au projet *Plus fort, s'il vous plaît*, qui permettra au club d'acheter et de faire installer un système d'amplification sonore dans sa salle de réunion. Cent quatre-vingts des membres du Golden Club sont des personnes âgées et plusieurs d'entre elles, souffrant de surdité, ne peuvent participer pleinement aux activités du club.

Blackfalds Senior Citizens Cheemo Club: La subvention permettra d'assurer la qualité de la vie, à la fois sur le plan des arts et des loisirs, de personnes âgées de Blackfalds, localité située à 90 milles au sud d'Edmonton. Grâce à elle, le club pourra ouvrir un salon pour ses membres et mettre sur pied un certain nombre d'activités nouvelles qui donneront également aux personnes âgées l'occasion de se mêler à d'autres associations.

Visiting Resource Volunteers: La subvention permettra à un groupe de vieillards et de personnes à la retraite d'employer leurs loisirs à faire le tour des écoles primaires de Calgary pour parler aux élèves. Le plus souvent, les conférenciers puiseront dans leurs souvenirs pour retracer les débuts de la colonisation et du développement de l'Ouest canadien. Ce projet contribue à combler le fossé des générations et fait jouer aux vieillards un rôle utile au sein de la collectivité. La subvention couvre les frais de matériel et de transport.

LES GARDERIES D'ENFANTS

Question n° 830—M. Stackhouse:

Le gouvernement envisage-t-il d'organiser une rencontre avec les provinces en vue de préciser de qui relèvent les garderies d'enfants?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La gestion des programmes de garderie, y compris l'octroi de permis pour celles-ci, incombe de toute évidence aux provinces compétentes en la matière. Le rôle du gouvernement fédéral est essentiellement de nature financière et consultative. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement rembourse aux provinces 50 p. 100 des frais partageables d'exploitation des garderies. De plus, un Centre national d'information sur les garderies a été créé dans le cadre du Régime. Son but est de servir de centre de diffusion de renseignements sur les garderies. Il est possible que le sujet soit soulevé à l'occasion de la révision générale de la sécurité sociale que les provinces entre-

Questions au Feuilleton

prendront avec le gouvernement fédéral à partir d'avril prochain.

IMPÔT SUR LE REVENU—LE CAS DES EMPLOYÉS DES UNIVERSITÉS

Question n° 845—M. Andre:

1. Pour chaque année, de 1966 à 1971 inclusivement, combien de particuliers, employés par des universités canadiennes étaient exonérés de l'impôt sur le revenu?

2. Combien de ces particuliers sont par la suite devenus inadmissibles à cette même exonération?

3. Pour les deux paragraphes 1 et 2, quelle était la répartition par province?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): En ce qui concerne le ministère du Revenu national, Impôt: 1, 2 et 3. Basé sur les statistiques maintenues par le ministère, il est impossible de répondre à cette question.

LES SUBVENTIONS À LA FORMATION EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE

Question n° 869—M. Orlikow:

1. Dans le cadre des subventions à la formation en matière d'aide sociale, quelles sommes ont été accordées pour aider au règlement des frais d'études des personnes désireuses d'améliorer leurs connaissances en ce domaine?

2. Grâce à ces subventions, combien de personnes suivent actuellement des cours dans des écoles professionnelles agréées?

3. Quel est le montant des bourses versées?

4. Des sommes ont-elles été accordées pour l'exécution de travaux de recherche en matière d'aide sociale?

5. A-t-on prévu d'étudier comment employer au mieux le personnel non qualifié dans le domaine de l'aide sociale?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. En 1971-1972, \$327,150 ont été accordés à titre de subventions à la formation en matière d'aide sociale pour aider à défrayer l'éducation de personnes désireuses d'améliorer leurs connaissances dans le domaine du service social.

2. En 1971-1972, 80 personnes ont fréquenté des écoles professionnelles agréées aux termes des dispositions afférentes à ces subventions; 29 d'entre elles ont reçu des bourses de perfectionnement; les autres, des bourses provinciales.

3. Le montant des bourses varie avec la province, mais la moyenne semble se situer vers \$3,000.

4. En 1971-1972, \$410,127 ont été accordés pour l'exécution de travaux de recherche dans le domaine du service social.

5. Plusieurs demandes à cette fin ont été reçues en 1971-1972 au titre du programme de subventions nationales au bien-être social du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. L'une de ces demandes a bénéficié d'un appui de \$17,215.

P.P.-J. 1972—LE «CENTRE DE SECOURS» À WINNIPEG

Question n° 888—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le Programme «Perspectives-Jeunesse» a-t-il aidé à financer un «centre de secours» à Winnipeg en 1972?

2. Quels autres groupes ont aidé ce «centre de secours»?

3. De quel ordre était, a) la contribution du Programme «Perspectives-Jeunesse» et b) celle de chacune des autres sources?

4. Quel était l'objet de ce «centre de secours»?

5. Qui le parrainait?